

MUNICIPALITÉ DE PLAISANCE SÉANCE ORDINAIRE DU 5 AOÛT 2024 À 19 H 00 281, RUE DESJARDINS ORDRE DU JOUR

- 1. Ouverture de la séance
- 2. Adoption de l'ordre du jour
- 3. Adoption des procès-verbaux de la séance régulière du 2 juillet 2024 et de la séance extraordinaire du 17 juillet 2024

4. Trésorerie

- 4.1 Chèques : Journal des déboursés 202400504 à 202400569 (115 706,88\$)
- 4.2 Liste des achats sur délégation de pouvoir du fonctionnaire municipal
- 4.3 État des comptes au 24 juillet 2024

5. Période de questions

6. Administration, finances et communication

- 6.1 Factures à payer de plus de 5 000\$
- 6.2 Frais de déplacements et de représentations
- 6.3 Mandat à Jean-Christophe Chartrand-Gauthier, CRHA Mise à jour de la structure salariale
- 6.4 Réparations d'équipements des étangs aérés à la station d'épuration
- 6.5 Accès à Revenu Québec et signataire des documents

7. Sécurité publique et hygiène du milieu

- 7.1 Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel
- 7.2 Nomination d'une personne fonctionnaire pour effectuer le recensement des chiens 2024

8. Urbanisme et aménagement

- 8.1 Nomination de Noémie Gagné-Dupuis à titre d'officière municipale en bâtiment et environnement partagé avec la municipalité de Chénéville
- 8.2 Demande d'autorisation à la Commission de la protection du territoire agricole (CPTAQ) pour permettre le projet BMX-Pumptrack
- 8.3 Demande de dérogation mineure 262, rue Du Parc

9. Transport et voirie

9.1 Achat d'un rotoculteur

10. Période de questions

11. Levée de la séance

PROCÈS-VERBAL

Séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Plaisance, tenue **le 5 août 2024** à 19 h 00 et à laquelle sont présents : Mesdames les conseillères et Messieurs les conseillers :

Thierry Dansereau Monique Malo Nil Béland

Daphné Rodgers Miguel Dicaire Ann-Marielle Tinkler

Formant quorum sous la présidence du Maire, Christian Pilon.

Assistent également à la séance, Madame Anick Tourangeau, Directrice générale/Greffière-trésorière adjointe.

1.

Ouverture de la séance

Monsieur le Maire, Christian Pilon souhaite la bienvenue aux membres présents.

2.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2024-08-127

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Monsieur le conseiller Nil Béland

QUE ce conseil adopte l'ordre du jour tel que présenté et modifié.

Note : Monsieur Christian Pilon, Maire demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité des conseiller(ère)s présents.

3.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2024-08-128

Adoption des procès-verbaux de la séance régulière du 2 juillet 2024 et de la séance extraordinaire du 17 juillet 2024

Il est proposé par Monsieur le conseiller Thierry Dansereau

QUE ce conseil adopte les procès-verbaux de la séance régulière du 2 juillet 2024 et de la séance extraordinaire du 17 juillet 2024.

Note : Monsieur Christian Pilon, Maire demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité des conseiller(ère)s présents.

4. Trésorerie

4.1

RÉSOLUTION NUMÉRO 2024-08-129

Chèques : Journal des déboursés – 202400504 à 202400569

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'autoriser les paiements pour le mois de juillet 2024;

Il est proposé par Madame la conseillère Monique Malo

QUE le journal des déboursés tel que déposé auprès des membres du conseil pour le mois de juillet totalisant la somme de 115 706,88 \$ portant les numéros de déboursés 202400504 à 202400569 soit adopté.

Note : Monsieur Christian Pilon, Maire demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité des conseiller(ère)s présents.

4.2

Liste des achats sur délégation de pouvoir du fonctionnaire municipal

Conformément aux dispositions du règlement numéro 430-19, le greffiertrésorier atteste que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour les fonds auxquelles les dépenses sont faites et dépose aux membres du conseil un rapport sur les dépenses autorisées.

Anick Tourangeau Greffière-trésorière adjointe

4.3

État des comptes

L'état des comptes des différents folios bancaires de la Municipalité est déposé aux élu(e)s pour analyse.

5. Période de questions

Début : 19 h 09 Fin : 19 h 15

6. Administration, finances et communication

6.1

RÉSOLUTION NUMÉRO 2024-08-130

Factures à payer de plus de 5000 \$

CONSIDÉRANT les factures à payer de plus de 5 000 \$ qui n'ont pas été autorisées par le règlement de délégation de pouvoirs #430-19;

Il est proposé par Madame la conseillère Monique Malo

QUE soient payées les factures suivantes :

a)	Servitech Inc.	15 750,71\$	
b)	Jean Dallaire Architecte	10 221,28\$	
c)	Kemira	6 111,00\$	
d)	Aquatech	6 052,28\$	
e)	Les Pavages Lafleur et Fils inc.	64 874,64\$	
f)	MRC Papineau	43 212,44\$	

QUE ce conseil autorise le Directeur général et greffier-trésorier à procéder aux paiements ci-haut mentionnés.

Note : Monsieur Christian Pilon, Maire demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité des conseiller(ère)s présents.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2024-08-131

Frais de déplacements et de représentations

CONSIDÉRANT les frais de déplacements et de représentations suivants :

Christian Pilon

125,66\$

Il est proposé par Monsieur le conseiller Miguel Dicaire

QUE ce conseil autorise le remboursement des frais de déplacements et de représentations à Monsieur Christian Pilon, Maire.

Note : Monsieur Christian Pilon, Maire demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité des conseiller(ère)s présents.

6.3

RÉSOLUTION NUMÉRO 2024-08-132

<u>Mandat à Jean-Christophe Chartrand-Gauthier, CRHA, Mise à jour de la</u> structure salariale

CONSIDÉRANT l'offre de service déposé par Monsieur Jean-Christophe Chartrand-Gauthier le 24 mars dernier;

CONSIDÉRANT que depuis le dépôt de ladite offre de service, certaines municipalités voisines ont aussi emboité le pas en donnant un mandat à M. Chartrand-Gauthier afin de se regrouper pour réaliser des économies;

Il est proposé Madame la conseillère Daphné Rodgers

QUE ce conseil accepte l'offre maximale de 4 000\$ + taxes pour la réalisation de la mise à jour de la structure salariale pour les années 2025-2026-2027.

Note : Monsieur Christian Pilon, Maire demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Contre: 1

Adoptée à la majorité des conseiller(ère)s présents.

6.4

RÉSOLUTION NUMÉRO 2024-08-133

Réparations d'équipements des étangs aérés à la station d'épuration

CONSIDÉRANT que la réparation de certains équipements est nécessaire au niveau des soufflantes aux étangs aérés à la station d'épuration;

CONSIDÉRANT qu'Aquatech a déposé un bon de réquisition pour réaliser les travaux nécessaires par la compagnie Plomberie Brébeuf;

Il est proposé Madame la conseillère Ann-Marielle Tinkler

QUE ce conseil autorise le bon de réquisition déposé par Aquatech pour effectuer les réparations à l'équipement par la Plomberie Brébeuf pour un montant de 7 254,00 + taxes.

Note : Monsieur Christian Pilon, Maire demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité des conseiller(ère)s présents.

6.5

RÉSOLUTION NUMÉRO 2024-08-134

Accès à Revenu Québec et signataire des documents

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu a ce stade de nommer les élus de la Municipalité de Plaisance, il est résolu que les personnes suivantes soient nommées les (administrateurs) de la municipalité pour le terme déterminé afin de combler les postes indiqués à côté de leur nom ;

Nom	Position	
Christian Pilon	Maire	
Pierre Villeneuve	Directeur général et	
	Greffier-trésorier	
Anick Tourangeau	Directrice générale et	
	greffière-trésorière adj.	
Martine Gratton	Commis-comptable	
Thierry Dansereau	Conseiller #1	
Monique Malo	Conseillère #2 et	
	Mairesse suppléante	
Nil Béland	Conseiller #3	
Daphné Rodgers	Conseiller #4	
Miguel Dicaire	Conseiller #5	
Ann-Marielle Tinkler	Conseiller #6	

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire de donner une autorisation ou une procuration à une personne désignée pour lui donner accès aux renseignements ou aux documents confidentiels que Revenu Québec détient à son sujet ou lui permettre d'agir en son nom auprès de Revenu Québec ;

CONSIDÉRANT que notre firme comptable Marcil Lavallée S.E.N.C. doit détenir une autorisation en tant que représentant professionnel afin de compléter différents documents pour la Municipalité de Plaisance;

CONSIDÉRANT que le formulaire MR-69 ou MRW-69 – Autorisation relative à la communication de renseignements ou procuration doit être complété et signé par le Maire ;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Plaisance possède le numéro d'entreprise du Québec (NEQ) 8813434881 ;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Thierry Dansereau

QUE le conseil nomme le Maire, monsieur Christian Pilon à représenter et à signer tous les documents nécessaires, incluant le MR-69 ou MRW-69 et à signer tous les documents relatifs au compte de la municipalité et de transiger au nom de la Municipalité de Plaisance avec Revenu Québec incluant le service ClicSÉQUR offert par revenu Québec pour les entreprises afin de donner effet à la présente résolution.

Note : Monsieur Christian Pilon, Maire demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité des conseiller(ère)s présents.

7. Sécurité publique et hygiène du milieu

7.1

RÉSOLUTION NUMÉRO 2024-08-135

<u>Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel</u>

CONSIDÉRANT que le *Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal* prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale;

CONSIDÉRANT que ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence;

CONSIDÉRANT qu'en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel et qu'il a été reconduit en 2019;

CONSIDÉRANT que ce Programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence;

CONSIDÉRANT que ce Programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux;

CONSIDÉRANT que la municipalité de Plaisance désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme;

CONSIDÉRANT que la municipalité de Plaisance prévoit la formation de 2 pompiers pour le programme Pompier I au cours de la prochaine année pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire;

CONSIDÉRANT que la municipalité doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC Papineau en conformité avec l'article 6 du Programme ;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Miguel Dicaire

De présenter une demande d'aide financière pour la formation de ces pompiers dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la MRC Papineau.

Note : Monsieur Christian Pilon, Maire, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité des conseiller(ère)s présents.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2024-08-136

Nomination d'une personne fonctionnaire pour effectuer le recensement des chiens 2024

CONSIDÉRANT que nous devons procéder au recensement des chiens cette année;

CONSIDÉRANT qu'il faut nommer une personne fonctionnaire pour effectuer ledit recensement;

Il est proposé par Madame la conseillère Monique Malo

QUE ce conseil nomme M. Jason Carrière comme personne responsable du recensement des chiens;

QUE le recensement sera effectué en dehors des heures normales de travail du fonctionnaire;

QUE le tiers du coût de la médaille sera remis au responsable du recensement.

Note : Monsieur Christian Pilon, Maire, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité des conseiller(ère)s présents.

8. Urbanisme et aménagement

8.1

RÉSOLUTION NUMÉRO 2024-08-137

Nomination de Noémie Gagné-Dupuis à titre d'officière municipale en bâtiment et environnement partagé avec la municipalité de Chénéville

CONSIDÉRANT que la municipalité a obtenu une subvention dans le cadre du Volet 4 du programme de soutien à la coopération intermunicipale du Fonds région et ruralité pour l'embauche d'une équipe d'urbanisme en partage avec la municipalité de Chénéville;

CONSIDÉRANT que Noémie Gagné-Dupuis a été nommée à titre de stagiaire adjointe à l'officier municipal en bâtiment et environnement pour la période estivale par la résolution #2024-05-076;

CONSIDÉRANT que des modifications à ce poste doivent être faites afin d'assurer la pérennité du service;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Monsieur le conseiller Nil Béland

QUE le conseil de la municipalité de Plaisance nomme madame Noémie Gagné-Dupuis, officière municipale en bâtiment et environnement (OMBE) au sein du département d'urbanisme partagé des municipalités de Plaisance et Chénéville;

QUE cette résolution remplace et abroge la résolution #2024-05-076.

Note : Monsieur Christian Pilon, Maire, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité des conseiller(ère)s présents.

8.2

RÉSOLUTION NUMÉRO 2024-08-138

<u>Demande d'autorisation à la Commission de la protection du territoire</u> agricole (CPTAQ) pour des fins de loisirs

CONSIDÉRANT que le terrain correspondant au lot 4 852 719 où est situé le terrain de soccer a été identifié comme présentant un potentiel pour un développement récréatif;

CONSIDÉRANT que ce lot est situé en totalité dans la zone agricole décrétée en vertu de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles*;

CONSIDÉRANT que la MRC de Papineau juge que l'impact sur l'agriculture est moindre à moyen long terme lorsque l'on considère l'enclavement de la parcelle visée entre la voie ferrée et la rue Principale;

CONSIDÉRANT que la superficie disponible nette dans le périmètre urbain était en 2017 de 4,5 hectares selon le Dossier argumentaire inclus à l'Annexe 9 du Schéma d'aménagement et de développement révisé 2018 ;

CONSIDÉRANT que les lots le long de la rue Principale sont desservis par l'aqueduc et l'égout ;

CONSIDÉRANT qu'une autorisation pour utilisation à des fins autres qu'agricoles permettrait de régulariser l'usage du terrain de soccer, ce à quoi la MRC de Papineau est favorable par son Schéma d'aménagement et de développement révisé 2018;

CONSIDÉRANT que la demande d'autorisation pour un usage autre qu'agricole sur une superficie de 20 000 m² permettrait d'augmenter la superficie disponible pour les loisirs ;

Il est proposé par Madame la conseillère Ann-Marielle Tinkler

QUE le conseil recommande favorablement la demande d'utilisation à des fins autres qu'agricoles visant la superficie de 20 000 m² sur le lot 4 852 719.

QUE le conseil autorise le dépôt d'une demande d'autorisation à la CPTAQ pour une utilisation du terrain à des fins autres qu'agricoles ;

QUE Madame Noémie Gagné-Dupuis, fonctionnaire désignée, soit autorisée à signer pour et au nom de la Municipalité de Plaisance tout document nécessaire à la réalisation de la présente résolution.

Note : Monsieur Christian Pilon, Maire, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité des conseiller(ère)s présents.

8.3

RÉSOLUTION NUMÉRO 2024-08-139

Demande de dérogation mineure – 262, rue du Parc

CONSIDÉRANT qu'une demande de dérogation mineure est déposée à l'effet de permettre la construction d'un bâtiment complémentaire dans la marge de recul avant secondaire:

CONSIDÉRANT que la construction projetée du bâtiment complémentaire est dans la marge avant secondaire, alors que selon le règlement de zonage URB 99-05, à la sous-section 9.5.1.1 *Constructions accessoires aux habitations*, les constructions accessoires aux habitations sont permises seulement dans la cour arrière et les cours latérales;

CONSIDÉRANT que la construction projetée serait à au moins 4 mètres de la ligne avant secondaire;

CONSIDÉRANT que dans le projet de règlement de zonage Urb-02-2024 le bâtiment principal pourrait être agrandi jusqu'à 4 mètres de la rue Ménard soit la même marge de recul avant que la construction projetée et que si tel était le cas, le bâtiment complémentaire se retrouverait en cour latérale et serait donc conforme au projet de règlement de zonage;

CONSIDÉRANT que la présente demande porte sur des dispositions pouvant faire l'objet d'une demande en vertu du règlement sur les dérogations mineures aux règlements d'urbanisme;

CONSIDÉRANT que le comité consultatif d'urbanisme a émis une recommandation sur cette demande de dérogation mineure;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Nil Béland

QUE ce conseil autorise cette demande de dérogation mineure.

Note : Monsieur Christian Pilon, Maire demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité des conseiller(ère)s présents.

9. Transport et voirie

9.1

RÉSOLUTION NUMÉRO 2024-08-140

Achat d'un rotoculteur

CONSIDÉRANT les recommandations de monsieur Normand Veillette, Agent de développement chez Loisir Sport Outaouais en lien avec la règlementation concernant les surfaces de jeux;

CONSIDÉRANT que les surfaces de jeux doivent être entretenues régulièrement afin de prévenir des blessures graves en cas de chutes et/ou de s'assurer qu'il n'y a pas de nids d'insectes sous l'aire de jeux;

CONSIDÉRANT que l'achat d'un rotoculteur qui s'attache au tracteur des travaux publics permettrait une efficacité et une rapidité d'exécution de la tâche;

CONSIDÉRANT les soumissions suivantes :

Terrapro AG Plaisance 4 211,00\$ + taxes Équipements Essentiels 4 399,00\$ + taxes

Il est proposé par Madame la conseillère Daphné Rodgers

QUE ce conseil autorise l'achat d'un rotoculteur de marque MASHIO chez Terapro AG Plaisance pour un montant de 4 211,00\$ + taxes;

QUE le Directeur général et greffier-trésorier ou son représentant soit autorisé à signer tous les documents nécessaires afin de donner effet à la présente résolution.

Note : Monsieur Christian Pilon, Maire demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Contre: 1

Adoptée à la majorité des conseiller(ère)s présents.

10. Période de questions

Début : 19 h 31 Fin : 19 h 39

11.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2024-08-141

Levée de la séance à 19 h 40

Il est proposé par Madame la conseillère Daphné Rodgers

QUE la séance soit levée.

Note : Monsieur Christian Pilon, Maire demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité des conseiller(ère)s présents.

SIGNATURE DES RÉSOLUTIONS PAR LE MAIRE

« Je soussigné, Christian Pilon, Maire de la Municipalité de Plaisance atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal. »

Et j'ai signé ce 5 août 2024.

Christian Pilon

Maire

Anick Tourangeau

Directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe